PROCÈS VERBAL de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025
ASSOCIATION TENNIS DE TABLE USMETRO ALLEE VERTE

Lundi 17 novembre 2025 à 19h
11 allée Verte - 75011 PARIS

101 adhérents présents ou représentés
Feuilles d'émargement & pouvoirs disponibles au secrétariat
La séance est conduite par le bureau de l'association : Hervé LEGOUX, Eylon GRUBER, Pierre RICHEZ

1. Rapport moral et d'activité pour la saison 2024-2025 par le président :

Le nombre d'adhérents (247) a encore augmenté par rapport à la saison précédente (206) même si, par rapport à la saison dernière, 70 membres n'ont pas renouvelé leur adhésion essentiellement chez les enfantts dont le renouvellement est plus important que chez les adultes. Le nouvel afflux (+ 41) est probablement la conséquence de la performance des frères LEBRUN aux JO de Paris.
A noter que 230 adhérents viennent de Paris dont 138 du 11ème arrondissement.
On compte à ce jour :

- 154 adultes dont 44 avec licence compétition
- 62 enfants dont 25 avec licence compétition
- 31 sont inscrits comme 2ème membre (enfant ou adulte) d'une même famille ou comme demandeur d'emploi ou membre d'un autre club

Une dizaine d'adhérents inscrits sur le site n'ont pas encore réglé leur cotisation.
Le coach, Enzo LEGUISTIN, considère qu'il ne faudrait pas dépasser ce nombre d'adhérents. Tous les entraînements encadrés sont complets et certains cours du soir sont réalisés à 4 joueurs par table, ce qui n'est pas idéal. Tous les créneaux du planning sont occupés sauf les créneaux 13h-15h30 des lundis, mardis, jeudis et vendredis. **L'assemblée approuve cette proposition de limiter le nombre d'adhérents à 240.**

Le bureau s'est réuni 3 fois depuis la dernière AG essentiellement pour régler des questions administratives (règlement des adhésions) et d'intendance (horaires du ménage, achat de balles et de raquettes).
Les activités de loisir se sont déroulées toute la saison sans difficulté avec un tournoi « galette » en février, deux tournois en double en mars et avril et la fête du club en juin. Enzo, notre entraîneur est particulièrement actif pour assurer la réussite de ces moments conviviaux.
Les entraînements encadrés, pour les adultes et pour les enfants, compris dans l'adhésion, sont un vrai succès.
Les compétitions jeunes et adultes ont repris. Tous les adhérents qui jouent en compétition bénéficient d'une licence de la FFTT, comprise dans l'adhésion. En revanche, toutes les licences loisir n'ont pas été prises essentiellement par manque de temps. **L'assemblée générale demande que tous les joueurs qui adhèrent à l'association bénéficient d'une licence, loisir ou compétition.** La notoriété de l'association en sera d'autant affirmée.
Une animation pour la féminisation du tennis de table a été organisée en octobre (octobre rose) (4 samedis en octobre et novembre) pour essayer de se rapprocher de la moyenne nationale (20% d'adhérentes) alors que notre association n'en comporte que 10%.
Des cours pour les personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives (Parkinson, Alzheimer) ont été mis en place un samedi par mois.

PL HL

2. Les relations avec l'USMT devenue USMT1928 ; protocole d'accompagnement de l'USMT1928

L'USMT est devenue USMT1928 avec de nouveaux statuts à partir du 1er septembre 2025.
Parallèlement les sections sportives, initialement sous la tutelle de l'USMT, ont dû se constituer en associations indépendantes. Nous avons donc créé l'association : **Tennis de table USMetro Allée Verte** et nous avons signé le protocole d'accompagnement que proposait l'USMT1928.
Avantages de ce protocole : les nouvelles associations qui le signent seront accompagnées gratuitement pendant 3 ans, bénéficieront d'une aide financière en deux versements calculés au prorata du nombre d'adhérents (pour notre association, premier versement de 13 405 € en septembre et 2ème versement de 27 656 € en décembre) et deviendront propriétaires du matériel de la section (les tables, le robot, ...).
Quelles contreparties ? Inscrire dans le nom de l'association les termes USMetro et signer le protocole, ce que le président a fait. En 2028, le comité directeur décidera du montant de la contribution des associations à l'USMetro 1928.
Pour être complet, il faut faire un point sur le dégât des eaux important survenu le 21 octobre 2023 ; plusieurs visites d'experts ont fixé le montant des dommages à 14 042,05 €. Le 8 avril 2025, l'assurance SMACL a versé à l'USMetro une indemnité immédiate de 9 936,37 €. L'indemnité différée de 3264, 55€ sera payée par l'assurance au vu des factures des travaux, à réaliser avant le 23 juillet 2026. Malgré nos multiples demandes et tentatives d'explication auprès de l'USMetro nous ne sommes pas parvenus à récupérer le montant de l'indemnité immédiate qui aurait permis de faire les réparations de la porte du bureau et des joints du sol.

3. Situation de l'association Tennis de table USMetro Allée Verte :

En juin dernier, la nouvelle association a donc été créée. Les statuts ont été déposés à la préfecture (recepice W75 127 96 72) et un identifiant SIREN (991 407 651) a été demandé pour pouvoir contracter avec ENI, notre fournisseur d'électricité. Ces statuts, joints à la convocation à l'AG doivent maintenant être approuvés par l'AG.
Vote des statuts de l'association joints à la convocation :
Les statuts sont adoptés à l'unanimité moins une abstention.
L'article 10 des statuts prévoit que l'association est dirigée par un bureau comprenant au minimum un président, un trésorier et un secrétaire général. Aucune nouvelle candidature ne s'étant déclarée,
l'Assemblée générale décide donc à l'unanimité de reconduire le bureau actuel pour 2025-2026 dont la composition correspond à l'article 10 des statuts.
o Président : Hervé LEGOUX
o Secrétaire général : Pierre RICHEZ
o Trésorier : Eylon GRUBER
Les membres du bureau sont élus pour 3 ans (article 10)
Le coach (et responsable du matériel sportif) : Enzo LEGUISTIN est invité aux réunions du bureau en tant que de besoin.

4. Information sur les négociations avec la RATP :

Depuis la dissolution de l'USMT dont nous étions une section sportive, nous sommes devenus occupants sans titre de la salle de l'Allée Verte puisque le contrat qui liait la RATP et l'USMT a été rompu. La RATP a donné une saison (2024-2025) à l'USMT pour régulariser sa situation en remboursant à la RATP tout ce que la RATP avait chiffré pour cette saison 2024-2025 soit pour la totalité des 5 sites parisiens (Joinville, Bizot,

Poissonniers, Allée Verte, Reuilly et Choisy) un montant de 1 803 405 €. Les négociations sont difficiles. Dans le cas de l'Allée Verte, la première demande de la RATP pour solder le coût de la saison 2024-2025 était de 148 300 €. Pendant cette saison de transition 2024-2025, les sections sportives étaient encore sous l'autorité de l'USMetro. Il a donc été convenu que c'était à l'USMetro qui a reçu une dernière subvention portant ses ressources à 2 M€ en avril 2025, de gérer cette demande de la RATP. Pour cela, l'USMetro devenu USMETRO 1928 s'est entourée d'un cabinet d'avocats et d'un expert immobilier.
A la fin de cette période de transition, soit à partir du 1er septembre 2025, les sections qui ont dû se constituer en associations indépendantes, se sont retrouvées face à la RATP.
Pour la période de 4 mois (1er septembre – 31 décembre 2025) la RATP nous demande 12 000 euros de charges qui ne sont pas expliquées. Nous refusons de payer ce montant. Nous avons proposé de payer 6000 euros pour solde de tous comptes sachant que la RATP a décidé de résilier le bail qui la liait à la Ville de Paris à compter du 31 décembre 2025. La secrétaire générale du groupe RATP nous a mis en demeure le 13 octobre dernier de régler les 12000€ avant le 17 octobre; à défaut notre dette sera recalculée sur la base de ce qui est demandé à l'USMT pour la période de transition ce qui revient pour 4 mois à 31 933 €HT. Nous avons envoyé une réponse argumentée en proposant à nouveau de transiger à 6000 €. Les autorités de la VdP (cabinet de Mme Hidalgo, DJS et mairie du XIème) sont informées de ces tractations dont nous attendons le dénouement.

5. Echanges sur les options proposées par la Ville de Paris

La ville de Paris qui va donc reprendre le site à partir du 1er janvier 2026 (décision à voter au conseil de Paris de décembre) nous a déjà rencontré 3 fois. Une première fois avec la RATP le 3 septembre pour découvrir les lieux puis le directeur de la DJS et son équipe les 3 et 14 novembre à la salle et à la mairie du 11ème. Une nouvelle réunion est programmée le 8 décembre.
A la réunion du 14 novembre, il a été décidé que rien ne changerait jusqu'au 30 juin 2026. L'association bénéficiera d'une AOT (autorisation d'occupation temporaire) pour régulariser sa situation entre le 1er janvier 2026 et le 30 juin 2026.
Le directeur a expliqué les deux options qui se présentent pour bénéficier des locaux appartenant à la ville pour y faire du sport en soulignant que les services n'avaient pas autant de marge de manœuvre que les associations.
Option1 : mise en concurrence ; les locaux sont attribués à l'association qui présentera à la VdP le meilleur projet sportif avec le coût le plus intéressant. L'association retenue devient entièrement et seule responsable du site pour tout ce qui s'y rapporte (sécurité, contrôles sanitaires, etc...)
Option 2 : la ville partage les créneaux d'occupation avec l'association ; la redevance d'occupation est minime (environ 2 à 2,5 € de l'heure) et la ville prend en charge les contrôles, les fluides, le nettoyage, la sécurité, etc...
Après échanges, l'assemblée générale se prononce pour l'option 2.

6. Situation financière et comptable :

Le budget : Nos comptes ont été vérifiés par Daniel Goutine, qui s'est porté volontaire pour assurer cette mission.
Il est impératif de garder une traçabilité irréprochable de nos mouvements financiers car il est certain que l'on aura à l'avenir des contrôles externes.
D'où la décision de ne plus accepter des règlements en liquide et de favoriser le règlement par virement, qui nous permet de garantir la traçabilité des recettes.
Par ailleurs, dans un souci de transparence, le journal comptable peut être consulté par tout adhérent qui

RL ML

en exprimera le souhait.

Saison 2024 - 2025

D'un point du vue budgétaire, la saison 2024 - 2025 a été une saison de transition.
D'habitude, US Métro prélève 30% des cotisations et, en contre partie, prend en charge les dépenses courantes (électricité, ménage, produits d'entretien,...).
Cette saison, US Métro a prélevé les 30% des cotisations, mais au milieu de l'année a arrêté de régler les dépenses courantes que nous avons été obligés de prendre en charge.
Malgré cette décision non concertée, le bilan de la saison est à l'équilibre entre dépenses et recettes.
En plus des dépenses courantes, nous avons acheté trois nouvelles tables et un nouveau robot.

Récapitulatif comptable :

Total recettes : 51.955,29 €
Principaux postes de recette :

Cotisations :	49 106 €
Subventions :	2 099 €
Location salle :	480 €

Total dépenses : 51.982,95 €
Principaux postes de dépense :

Coach (Enzo) :	20 000 €
Équipements :	7 855 €
Reversement cotisations :	13 575 €
Licences :	7 844 €
Entretien et réparations :	1617 €
Fournitures d'entretien :	694 €
Réceptions et championnat :	123 €
Frais bancaires :	62 €

Budget prévisionnel 2025 - 2026

Total recettes : 74.000 €
Principaux postes de recette :

Cotisations :	60 000 €
Subventions :	13 400 €
Location salle :	600 €

Total dépenses : 56.325 €
Principaux postes de dépense :

Coach (Enzo) :	24 500 €
RATP (09 -12/2025)	6 000 €
Mairie de Paris	8 000 €
Licences :	10 000 €
Électricité	2 400 €
Ménage	2 600 €
Fournitures d'entretien / sportifs	1 000 €
Réceptions et championnat :	150 €
Avocat	1 200 €
Assurance	415 €
Frais bancaires :	60 €

Provisions	**18 000 €**
Litige RATP	6000 €
Rideaux	9 000 €
Avocat	2 000 €
Nouvelles tables	3 000 €

Pour tenir compte de la décision de l'AG, le poste des licences a été augmenté ; des provisions pour mettre fin au différent avec la RATP et pour payer la contribution éventuelle demandée par la Ville de Paris ont été constituées.

RL HL

7. Le nouveau site de l'Association et les modalités d'adhésion et de paiement pour la saison 2026-2027 :

L'US Métro n'a plus d'informaticien. L'adresse mail et le site vont peu à peu disparaître.

L'association a donc mis en place une adresse de courrier **contact@astt-alleeverte.fr** et a élaboré un nouveau site web qui sera opérationnel en décembre prochain.

Le nouveau site Web de l'association

Comme l'ancien, ce nouveau site permettra de choisir entre différents tarifs et de régler l'adhésion par virement.

Le contrôle du paiement des adhésions au club consomme trop de temps ; bien souvent le payeur n'est pas le joueur, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants ou de familles recomposées.

Pour cette raison le règlement par virement, à la fois plus sécurisé qu'un chèque ou des espèces permet d'identifier plus facilement le payeur et le joueur **pourvu que le payeur le précise dans le motif du virement.** Et c'est la demande forte du bureau : Bien préciser au bénéfice de qui (enfant, conjoint, ami, partenaire) le virement est établi.

8. Projet sportif de l'Association : le projet sportif de l'association reprend pour la saison 2025-2026 les bases de la saison précédente :

Entraînements encadrés pour les adultes et les enfants avec cette saison une distinction entre les adhérents (adultes et enfants) qui veulent progresser en compétition pour lesquels un encadrement spécifique est organisé les lundis et vendredis de 17h30 à 19h pour les enfants et de 19h à 20h30 pour les adultes.

Les créneaux pour le sport santé seniors restent les mardi, jeudi et vendredi matins (9h30-12h30) avec un encadrement spécifique le mardi matin de 10h à 11h30.

Pour les joueurs souffrant de maladies de Parkinson ou Alzheimer un atelier est en place le samedi de 14h à 16h en alternance avec un encadrement nouvellement mis en place pour les jeunes souffrant de handicaps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le secrétaire général,

Pierre RICHEZ

Le président

Hervé LEGOUX

Tennis de table USMT Allée Verte
Association loi 1901
Siret n° 991 407 651 00017
11, Allée Verte 75011 Paris
contact@astt-alleeverte.fr